

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

**RUE DU PIGEON
BLANC –
ACQUISITION DES
PARCELLES
AP 9, 14, 336
APPARTENANT AUX
CONSORTS LE PERU
- ZAWADZKI**

Date de convocation du Conseil Municipal

22 mai 2008

Date d'affichage : 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
M. BAUCHER à M. LE DORZE
Mme PESSEL à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

RUE DU PIGEON BLANC – ACQUISITION DES PARCELLES AP 9, 14, 336 APPARTENANT AUX CONSORTS LE PERU - ZAWADZKI

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Les Consorts LE PERU-ZAWADZKI ont proposé de vendre à la Ville de PONTIVY les parcelles cadastrées AP 9, 14 et 336, d'une superficie totale de 23 328 m², situées rue du Pigeon Blanc.

Ces parcelles, classées en zone naturelle Na au Plan Local d'Urbanisme, ont été estimées par France Domaine, dans un avis du 21 février 2008, à la somme totale de 11 665 €, soit le prix de 0,50 €/m².

Considérant l'intérêt de constituer une réserve foncière naturelle sur ce secteur, caractérisé par le boisement et le vallon de Stang er Hi, et de marquer ainsi une coupure d'urbanisation contribuant à la mise en valeur du paysage,

Nous vous proposons :

- D'approuver l'acquisition par la Ville de PONTIVY des parcelles cadastrées AP 9, 14 et 336 appartenant aux Consorts LE PERU-ZAWADZKI, moyennant la somme de 11 665 €, frais d'acte en sus,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 29 mai 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH